

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015

du Pays noyonnais



SOMMAIRE

ÉDITO P. 3

LA COLLECTIVITÉ P. 4

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE P. 10

ASSURER DES SERVICES À LA POPULATION DE QUALITÉ P. 30

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT P. 42

NOS MOYENS POUR AGIR P. 49

En 2015, la Communauté de communes du Pays noyonnais passe un nouveau cap !



Patrick Deguise

Président de la
Communauté de
communes du
Pays noyonnais

C'est ainsi que l'année 2015 peut être résumée : un cap pour un territoire en marche ! Une étape importante que l'on franchit, avec sa part de certitudes et de défis. Cap tout d'abord d'une année riche en réalisations. De grands projets sont en cours de concrétisation et d'autres sont au programme pour les années futures. L'année 2015 c'est d'abord la poursuite de la reconversion de l'ancien site militaire, le campus économique Inovia, qui incarne désormais l'avenir d'un tissu industriel innovant pour le territoire. C'est aussi l'amélioration de l'organisation des nouvelles activités périscolaires. C'est également le dépôt du permis de construire du bowling, un investissement privé, comme celui du cinéma multiplex. C'est aussi la sélection du candidat qui aura à construire le Pôle aquatique, si nous parvenons à optimiser son coût. Ces grands projets se regrouperont autour d'un pôle loisirs qui renforcera l'attractivité et le rayonnement de notre territoire. 2015 voit également la poursuite du canal Seine-Nord Europe, le projet du siècle pour

l'économie et l'emploi sur notre territoire.

Cap également de la mutualisation avec les services de la Ville de Noyon. Une mutualisation toujours en cours qui se déroule en plusieurs étapes. Partager et développer les compétences de chacun, porter un nouveau regard sur les projets, combiner les expertises sur les dossiers, gagner en efficacité, tels sont les fins de cette mutualisation. Plusieurs réussites méritent déjà d'être soulignées. Les mutualisations du contrat enfance-jeunesse, celles du contrat de ville, l'harmonisation des procédures des services supports, tels que les RH, l'urbanisme, les finances, l'administration générale, représentent les prémices d'un nouveau concept d'organisation entre les collectivités. Cette nouvelle dimension territoriale, qui a débuté il y a quelques années place aujourd'hui le Pays noyonnais, dans une grande région de 6 millions d'habitants. Cette nouvelle organisation nous oblige à mettre en œuvre des regroupements pour mieux peser sur les projets de

développement des territoires, pour que le Pays puisse trouver toute sa place dans ce nouveau monde.

Une ruralité vivante dans un environnement préservé, une qualité de services à la population, un accompagnement des entreprises, la recherche de l'innovation, des offres de loisirs dignes de notre territoire..., sont autant d'éléments qui montrent que le Pays noyonnais est en marche et qu'il met tout en œuvre pour ses habitants, pour séduire de nouveaux arrivants et entreprises. L'attractivité grandissante de notre territoire est le socle nécessaire à la création d'emplois.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2015.

Tous cordialement

4 | LA COLLECTIVITÉ

Une collectivité pour un territoire

Le SIVOM, créé en 1976, transfère ses compétences en 1997 à la CCHVO qui devient, en 2005, la Communauté de communes du Pays noyonnais.

Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Son fonctionnement est régi par le code général des collectivités territoriales.

La Communauté de communes du Pays noyonnais exerce les missions que les communes ont choisi de lui transférer. Elle permet de mutualiser des moyens humains, financiers et techniques autour de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace. La vision globale et cohérente de l'ensemble du territoire permet ainsi d'en améliorer l'attractivité.

En chiffres

- > 42 communes
- > 267 km²
- > 34 535 habitants
- > 4% de la population du département



Zoom sur les 42 communes

APPILLY | 60400
 appilly@paysnoyonnais.fr
 03 44 43 00 84
 > Pop. : 543 habitants
BABŒUF | 60400
 babœuf@paysnoyonnais.fr
 09 65 16 61 92
 > Pop. : 540 habitants
BEAUGIES-SOUS-BOIS | 60640
 mairie.beaugiessousbois@orange.fr
 03 44 43 32 55
 > Pop. : 96 habitants
BEURAINS-LÈS-NOYON | 60400
 beaurains-les-noyon@paysnoyonnais.fr
 09 66 42 69 10
 > Pop. : 299 habitants
BÉHÉRICOURT | 60400
 commune.behericourt@wanadoo.fr
 03 44 09 96 32
 > Pop. : 216 habitants
BERLANCOURT | 60640
 berlancourt@paysnoyonnais.fr
 03 44 43 30 07
 > Pop. : 345 habitants
BRETIGNY | 60400
 mairie.de.bretigny@paysnoyonnais.fr
 03 44 43 02 92
 > Pop. : 415 habitants
BUSSY | 60400
 bussy@paysnoyonnais.fr
 03 44 44 83 83
 > Pop. : 316 habitants
CAISNES | 60400
 caisnes@paysnoyonnais.fr

03 44 09 71 72
 > Pop. : 517 habitants
CAMPAGNE | 60640
 mairie.campagne2@wanadoo.fr
 03 44 43 72 66
 > Pop. : 162 habitants
CARLEPONT | 60170
 mairiecarlepont@wanadoo.fr
 03 44 75 26 43
 > Pop. : 1 489 habitants
CATIGNY | 60640
 sirscatigny@orange.fr
 03 44 43 62 75
 > Pop. : 204 habitants
CRISOLLES | 60400
 crisolles.mairie@wanadoo.fr
 03 44 44 19 12
 > Pop. : 1 057 habitants
CUTS | 60400
 cuts@paysnoyonnais.fr
 03 44 09 71 89
 > Pop. : 961 habitants
FLAVY-LE-MELDEUX | 60640
 flavy-le-meldeux@paysnoyonnais.fr
 03 44 43 31 75
 > Pop. : 217 habitants
FRÉNICHES | 60640
 mairie.freniches@wanadoo.fr
 09 61 33 64 02
 > Pop. : 367 habitants
FRÉTOY-LE-CHÂTEAU | 60640
 fretoy-le-chateau@wanadoo.fr
 03 44 43 31 06
 > Pop. : 279 habitants
GENVRY | 60400

mairiegenvry@orange.fr
 03 44 44 08 27
 > Pop. : 399 habitants
GOLANCOURT | 60640
 golancourt.mairie@wanadoo.fr
 03 44 43 20 93
 > Pop. : 385 habitants
GRANDRU | 60400
 mairie.grandru@wanadoo.fr
 03 44 09 97 98
 > Pop. : 314 habitants
GUISCARD | 60640
 mairie.guiscard@wanadoo.fr
 03 44 43 20 11
 > Pop. : 1 835 habitants
LARBROYE | 60400
 larbroye@paysnoyonnais.fr
 03 44 09 20 62
 > Pop. : 495 habitants
LIBERMONT | 60640
 mairie.libermont@wanadoo.fr
 03 44 43 24 06
 > Pop. : 215 habitants
MAUCOURT | 60640
 maucourt@paysnoyonnais.fr
 09 60 06 79 50
 > Pop. : 268 habitants
MONDESCOURT | 60400
 mairie.mondescourt@wanadoo.fr
 03 44 09 98 85
 > Pop. : 287 habitants
MORLINCOURT | 60400
 morlincourt@paysnoyonnais.fr
 03 44 44 04 02
 > Pop. : 526 habitants
MUIRANCOURT | 60640

mairie.muirancourt@wanadoo.fr
 03 44 43 20 46
 > Pop. : 562 habitants
NOYON | 60400
 accueil@noyon.fr
 03 44 93 36 36
 > Pop. : 14 024 habitants
PASSEL | 60400
 mairie.passel@wanadoo.fr
 03 44 09 25 15
 > Pop. : 303 habitants
PLESSIS-PATTE-D'OIE | 60640
 plessis-patte-d-oie@paysnoyonnais.fr
 03 44 43 30 07
 > Pop. : 126 habitants
PONT-L'ÉVÊQUE | 60400
 mairie.de.pont-leveque@wanadoo.fr
 03 44 44 80 20
 > Pop. : 706 habitants
PONTOISE-LÈS-NOYON | 60400
 pontoise-les-noyon@paysnoyonnais.fr
 03 44 09 72 61
 > Pop. : 480 habitants
PORQUÉRICOURT | 60400
 mairie.porquericourt@wanadoo.fr
 09 64 29 15 50
 > Pop. : 382 habitants
QUESMY | 60640
 mairie.quesmy@gmail.com
 03 44 43 24 99
 > Pop. : 177 habitants
SALENCY | 60400

mairie.salency@wanadoo.fr
 03 44 43 00 68
 > Pop. : 898 habitants
SEMPIGNY | 60400
 mairie.sempigny@wanadoo.fr
 03 44 44 11 63
 > Pop. : 859 habitants
SERMAIZE | 60400
 mairie.sermaize@wanadoo.fr
 03 44 44 11 63
 > Pop. : 859 habitants
SUZOY | 60400
 mairie.suzoy@wanadoo.fr
 03 44 44 17 58
 > Pop. : 540 habitants
VARESNES | 60400
 varesnes@paysnoyonnais.fr
 03 44 09 77 04
 > Pop. : 402 habitants
VAUCHELLES | 60400
 vauchelles@paysnoyonnais.fr
 09 50 29 15 57
 > Pop. : 298 habitants
VILLE | 60400
 mairie.ville@wanadoo.fr
 03 44 09 24 04
 > Pop. : 785 habitants
VILLESELVE | 60640
 villeselve.mairie@wanadoo.fr
 03 44 43 30 75
 > Pop. : 382 habitants

Des élus pour la collectivité

Le 15 avril 2014, suite aux élections municipales, 73 conseillers communautaires ont été élus par les habitants du Pays noyonnais, pour 6 ans. Le nombre d'élus dépend du nombre d'habitants des communes. Chacune d'entre elles doit avoir au minimum un représentant et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Président, vice-présidents et conseillers communautaires travaillent ensemble quotidiennement à la mise en œuvre des projets de l'intercommunalité pour le territoire.

LE PRÉSIDENT

Elu par les conseillers communautaires, à la majorité absolue à bulletin secret, il préside le conseil et le bureau communautaire. Le président est le responsable de l'administration et incarne l'exécutif de la CCPN. Il prépare et exécute le budget et les décisions votées. Il peut déléguer certaines de ses fonctions à des élus (vice-présidents).

LE BUREAU RESTREINT

Le bureau restreint est composé du président et des 12 vice-présidents. Il se réunit chaque semaine et permet aux membres d'échanger sur l'avancement des dossiers en cours.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé du président, des 12 vice-présidents, et de 16 conseillers communautaires. Le bureau donne les orientations stratégiques de la CCPN et assure un suivi régulier de l'avancement des dossiers. Il valide les dossiers qui sont ensuite présentés en conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

C'est l'assemblée délibérante de la communauté de communes, l'équivalent du conseil municipal de votre commune. Il est composé de représentants de chacune des communes membres de la CCPN proportionnellement à leur nombre d'habitants.

Pour les 42 communes, ce sont donc 73 délégués communautaires qui siègent et statuent en conseil sur les dossiers du territoire. Les séances du conseil sont publiques (dates disponibles sur le site internet de la CCPN www.paysnoyonnais.fr).

En chiffres

- > 5 conseils communautaires
- > 153 délibérations votées
- > 17 décisions du bureau communautaire
- > 63 décisions du président

Le président et les vice-présidents*



| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|--|
| 1 | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | |



- 1 | **Patrick Deguise**, président,
 2 | **Guy Godefroy**, 1^{er} vice-président en charge de l'Urbanisme, de l'habitat et du foncier,
 3 | **Thibaut Delavenne**, 2^e vice-président en charge du Tourisme, de la culture et du Pays de Sources et Vallées,
 4 | **Carole Bonnard**, 3^e vice-présidente en charge de la Politique de la ville et du territoire,
 5 | **Joël Cottart**, 4^e vice-président en charge de la Politique de l'eau, des risques naturels, du SPANC et des travaux,
 6 | **Patrick Durvicq**, 5^e vice-président en charge de la Mutualisation des services,
 7 | **Olivier Grioche**, 6^e vice-président en charge des Finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

- 8 | **Fabien Barège**, 7^e vice-président en charge de la Ruralité et animation du territoire,
 9 | **Patrice Argier**, 8^e vice-président en charge de l'Environnement, de la gestion des déchets et des espaces verts,
 10 | **Aurore Hugot**, 9^e vice-présidente en charge du Commerce, de l'artisanat, de l'emploi et de la formation,
 11 | **David Bajoux**, 10^e vice-président en charge du suivi du Contrat de redynamisation de site de défense et des politiques publiques,
 12 | **Hervé Deplanque**, 11^e vice-président en charge de la Petite enfance et de l'enfance,
 13 | **David Bantigny**, 12^e vice-président en charge des NTIC et du déploiement de la fibre optique.

**Présentation mise à jour en juillet 2016*

8 | LA COLLECTIVITÉ

Les conseillers communautaires

Les représentants des communes du Pays noyonnais au conseil communautaire au 31 décembre 2014.

APPILLY

Jean-François Turgy

BABŒUF

Daniel Dolige

BEAUGIES-SOUS -BOIS

Vincent Planckeel

BEURAINS-LÈS-NOYON

Daniel Hardier

BÉHÉRICOURT

Eric Longa

BERLANCOURT

Joël Cottart

BRÉTIGNY

David Doucet

BUSSY

Jean-Pierre Baros

CAISNES

Alain Dubois

CAMPAGNE

Jean-Luc Lavigne

CARLEPONT

Patrice Argier

Corinne Achin

CATIGNY

Alexandre Cavé

CRISOLLES

Gérard Delanef

Gérard Harchaoui

CUTS

Guy Godefroy

FLAVY-LE-MELDEUX

David Bantigny

FRÉNICHES

Christophe Doisy

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU

Andrée Berton

GENVRY

David Bajoux

GOLANCOURT

Alain Carrière

GRANDRU

Jean-Claude Boisselier

GUISCARD

Thibaut Delavenne

Jean-Pierre Branlant

Evelyne Derouen

LARBROYE

Didier Wattiaux

LIBERMONT

Julien Desachy

MAUCOURT

Fabrice Foucher

MONDESCOURT

Alain Cappelære

MORLINCOURT

Daniel Charlet

Les commissions

Six commissions thématiques étudient les différents dossiers de la collectivité. Elles établissent des projets et présentent leurs propositions au président et au bureau communautaire. Leur avis est consultatif. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux mais sont ouvertes (sur invitation du Président) aux personnes pouvant apporter des précisions sur un sujet particulier.

Les commissions

- > Budgets et moyens généraux
- > Services à la population
- > Environnement et travaux
- > Urbanisme, habitat et logement
- > Tourisme, culture, loisirs et vie associative

> Développement du territoire, économie, emploi et formation

MUIRANCOURT

Jeannot Nancel

NOYON

Patrick Deguise
Amin Alabouch
Brigitte Bedos
Robert Bindel
Carole Bonnard
Patrick Cantenot
Sandrine Dauchelle
Gérard Deguise
Isabelle De Souza
Noëlla Marini
Patrick Durvicq
Djibril Fofana
Hubert Fraignac
Liliane Galley

Olivier Garde
Laurent Guiniot
Aurore Hugot
Dominique Lefebvre
Jean-Daniel Lévy
Isabelle Mareiro
Evelyne Martin
Hélène Ascensao
Catherine Naour
Nicole Quainon-Andry
Stéphanie Rios
Xavier Robiche
Josée Rolland
Jean-Michel Tabary

PASSEL

Olivier Grioche

PLESSIS-PATTE-D'OIE

Michel Kubler

PONT-L'ÉVÊQUE

Virginie Zorelle

PONTOISE-LES-NOYON

Dominique Lebrun

PORQUERICOURT

Fabien Barège

QUESMY

Maryvonne Palisse

SALENCY

Hervé Deplanque

SEMPIGNY

Jean-Yves Dejoye

SERMAIZE

Marcel Dausque

SUZOY

Philippe Watremez

VARESNES

Philippe Basset

VAUCHELLES

Daniel Fétré

VILLE

Philippe Barbillon

VILLESSELVE

Yves Butin

Le président et les vice-présidents



Développer l'attractivité de notre territoire

Afin d'offrir un cadre de vie sans cesse amélioré aux habitants du Noyonnais mais également pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants, la Communauté de communes du Pays noyonnais porte ou participe à de nombreux projets aussi bien dans les domaines économiques, touristiques que du transport ou des loisirs.



L'accompagnement des entreprises

La Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN) met à disposition des entreprises une palette de services destinées à concrétiser leurs projets de création ou de développement. Cette offre a été récemment complétée : la collectivité instruit désormais les permis de construire sur les zones industrielles de Noyon et de Passel.

LE SERVICE CRÉATION D'ENTREPRISE

Le conseiller Création d'entreprise oriente et informe les porteurs de projet sur l'ensemble de leurs démarches : recherche d'un local d'activité, analyse de l'environnement économique, réalisation d'un prévisionnel, obtention des aides à la création d'entreprise, etc. Il est l'interlocuteur privilégié sur toutes les étapes de la création et met en relation le porteur de projet avec l'ensemble des partenaires-conseils : organismes consulaires, experts-comptables, établissements bancaires, assureurs. Un travail réalisé grâce à un partenariat efficace avec la plateforme Initiative Oise-Est, qui propose dans le cadre d'un développement ou d'une reprise d'entreprise, à taux zéro et sans garantie (prêt PFIL ou NACRE selon critères d'éligibilité).

LA BOUTIQUE À L'ESSAI

« VERSION 3 »

Septembre 2015

Claire Dété avec son enseigne Mademoiselle Claire, prêt-à-porter féminin, transforme l'essai et décide de rester dans sa boutique place de l'Hôtel de ville. Le service Développement économique de la Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN) a trouvé un nouveau propriétaire de local commercial pour adhérer au concept Ma Boutique à l'Essai.

Novembre 2015

Le comité de sélection auditionnait les candidats et rendait à l'unanimité un avis favorable à Isabelle Ternisien pour son projet de boutique de maroquinerie vintage. C'est ainsi que le 12 décembre ouvrait, au 24 rue de Paris à Noyon, la maroquinerie Adèle et Louis qui propose une gamme homme et femme de sacs en cuirs et accessoires d'un jeune créateur français.

LES PRÉ-TROPHÉES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE ET LES TROPHÉES DE L'INITIATIVE

Le 1^{er} décembre sur le campus économique Inovia, comme tous les 2 ans, la CCPN a mis à l'honneur trois entreprises du territoire qui ont été accompagnées par le Développement économique lors de leur projet de création, de reprise ou de développement. Il s'agissait de CJD Couverture (société de couverture et isolation créée par Clément et Johan Delgove située à Pont-l'Évêque), Mademoiselle Claire (boutique de prêt-à-porter féminin, ouverte par Claire Dété à Noyon) et Profibr' (société spécialisée dans le raccordement de la fibre optique, dirigée par Arnaud Ressons et Jérémie Blondeau et située à Inovia). Cette dernière a représenté le territoire noyonnais aux trophées de l'initiative 2015, organisée par Initiative Oise-Est le 17 décembre 2015 et a reçu le prix de l'initiative créatrice d'emplois.

+ d'infos

FINANCEMENT DES PORTEURS DE PROJET NOYONNAIS VIA INITIATIVE OISE EST

> 15 porteurs de projet financés

> 23 emplois créés ou maintenus



Le campus économique Inovia

En 2015, la CCPN a poursuivi les travaux de réhabilitation du campus économique Inovia.

L'HÔTEL D'ENTREPRISES ET DE FORMATION

Le bâtiment 12 est dédié à des entreprises et organismes de formation. Il accueille aujourd'hui six entreprises, soit environ 70% de remplissage des locaux.

LA PÉPINIÈRE ECO-INDUSTRIELLE

La pépinière éco-industrielle, labellisée Pôle d'excellence rurale, dispose de quatre ateliers d'environ 400m² chacun. L'un d'eux accueillera en 2016 un maker space. Une halle d'exposition de 400m² et un amphithéâtre de 200 places équipé high tech sont destinés à organiser des

manifestations professionnelles et à valoriser le savoir-faire et les compétences des entreprises noyonnaises.

LES ATELIERS DE PRODUCTION

Plusieurs ateliers ont été rénovés permettant d'accueillir les entreprises dans des conditions optimales.

LA SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE

2015 a vu le lancement d'une étude pour l'implantation d'une signalétique directionnelle sur Inovia. Celle-ci est en passe d'être installée.

+ d'infos

INOVIA EN CHIFFRES

- > 59 entreprises
- > 2 institutions
- > 279 salariés
- > 47 ha
- > 60 000 m² de bâtis connectés en très haut débit sur le réseau européen Viatel, répartis sur une pépinière éco-industrielle, des centres d'affaires et des ateliers de production.



La pépinière éco-industrielle



L'hôtel d'entreprises et de formation

Les projets structurants pour l'attractivité du territoire

Le canal Seine-Nord Europe

« *Le Canal Seine-Nord Europe n'est plus un projet mais la réalité* » aime à rappeler Alain Vidalies, secrétaire d'Etat aux Transports. Le gouvernement est déterminé à réaliser le seul projet d'envergure du Nord de la France. Le canal Seine-Nord Europe créera de l'emploi, de la croissance et veillera à l'environnement des territoires qu'il traverse.

Le projet européen Seine-Escaut consiste en la réalisation d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la France, la Belgique et les Pays-Bas au sein du corridor européen Mer du Nord Méditerranée. Le maillon central de cette liaison, le canal Seine-Nord Europe permettra de relier le bassin de la Seine aux 20 000 km du réseau fluvial européen à grand gabarit et son réseau de ports intérieurs.

L'EUROPE FINANCE LE CANAL SEINE-NORD EUROPE

Comme annoncé par le Premier ministre, lors de son déplacement à Arras, le 26 septembre 2014, la France, par son secrétaire d'Etat chargé aux Transports, a déposé, le 26 février 2015, son dossier de financement auprès du commissaire européen, Peter Balazs, en vue de

la réalisation du canal Seine-Nord Europe. Après étude de ce dossier, l'Europe s'est engagée, en décembre 2015, à en financer 42% des coûts de construction sur la période 2014-2020 (980 millions d'euros sur 2,326 milliards éligibles).

Le tour de table financier du grand projet est sur le point d'être bouclé. Après l'Etat et l'Europe, toutes les collectivités locales concernées ont



14 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

confirmé leur engagement financier, à l'exception de l'Île-de-France. Si toutes les procédures administratives et opérationnelles en cours et à venir suivent le calendrier fixé, le premier coup de pioche devrait être donné en 2017 pour une mise en service en 2023.

UNE RECONFIGURATION DU PROJET SUIVIE DE PRÊT PAR LE PAYS NOYONNAIS

Le coût financier initial du projet, jugé trop ambitieux, a été revu à la baisse. En optimisant plusieurs aspects techniques et réglementaires, le projet est passé de 7 à 4.5 Milliards d'€. Cette reconfiguration a été rendue possible grâce au travail de Rémi Pauvros, député du Nord, qui s'est vu confier cette mission par le Premier ministre.

Le 10 avril 2015,

le Pays noyonnais a accueilli Rémi Pauvros pour lui présenter le territoire et son projet de plateforme implanté à Sermaize. A cette occasion, le député du Nord a rencontré plusieurs chefs d'entreprises du Noyonnais qui souhaitent utiliser la future voie d'eau.



Le 5 mai 2015

Rémi Pauvros a présenté son rapport de reconfiguration au secrétaire d'Etat chargé des Transports, Alain Vidalies.

Le 3 juin 2015

une réunion de travail a été menée à l'Assemblée nationale en présence du député Rémi Pauvros et du président de Patrick Deguisse.

Le 16 juin 2015,

Rémi Pauvros présente son rapport aux élus du Pays noyonnais.

Le 29 septembre 2015,

une dernière réunion a été menée au ministère du Développement durable, en présence de Patrick Deguisse et des conseillers d'Alain Vidalies.



LA PLATEFORME DE SERMAIZE, UNE UNIQUE ZONE PORTUAIRE

La CCPN soutient les décisions inscrites dans le rapport de Rémi Pauvros, notamment celle qui indique que les plateformes seront d'initiative locale. C'est dans ce cadre que le territoire a confié une étude complémentaire au cabinet Eurotrans afin de positionner la plateforme

sur la commune de Sermaize et de fixer ses potentiels économiques. Le Pays noyonnais est convaincu que la plateforme multimodale de Sermaize, d'une superficie de 6 hectares et dotée de 350 mètres de quai, sera une source de création d'emplois et de valeur ajoutée. L'aménagement de la plateforme sera progressif, en fonction de la demande des entreprises. Enfin, la communauté de communes projette la création d'un parc d'activités connexe d'une surface de 34 hectares, à proximité immédiate de la plateforme.

D'autre part, pour assurer le financement des plateformes, le député du Nord recommande dans son rapport la création d'une structure de type SEMOP (société d'économie mixte à opération unique). Suivant cette recommandation, la CCPN mène plusieurs réflexions pour maîtriser le mécanisme de ce type de société mais elle rencontre aussi différents partenaires possibles comme ce fut le cas avec le Gêrif le 23 juillet 2015. De plus, la collectivité, s'appuyant sur le rapport du député Pauvros, a démarré la phase réflexion de son contrat territorial de développement.

Enfin, le Pays noyonnais participe aux différents groupes de travail mis en place par le sous-préfet et Voies navigable de France dont l'objectif est de préparer les travaux du futur chantier.

Le pôle d'échanges multimodal de Noyon

La CCPN, partenaire d'un projet Ville de Noyon : l'objectif est de faciliter les déplacements quotidiens des usagers en leur permettant de passer plus aisément d'un mode de transport à un autre (train, bus, transport collectif à la demande, automobiles, cars du conseil départemental, deux-roues, piétons).

Sous maîtrise d'ouvrage Ville de Noyon, le projet bénéficie du soutien financier du Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO), du conseil régional et de la CCPN.

Emprunté quotidiennement par des centaines d'usagers du Pays noyonnais pour se rendre sur leur lieu de travail, le pôle gare de Noyon fait l'objet de travaux de réaménagement pour faciliter l'intermodalité des transports et le stationnement.

Le parvis de la gare, un premier parking de 60 places, les quais des transports collectifs et la voirie avaient été achevés en 2014.

2015 a permis la transformation de l'ancienne lampisterie en garage

sécurisé pour les vélos et les scooters d'une trentaine de places. Celui-ci est ouvert 7 jours/7 24h/24 grâce à un badge qui permet d'actionner la porte. Une quinzaine de personnes se sont déjà inscrites au service.

Un nouveau parking a également été réalisé en 2015. Le parking St-Christophe permet le stationnement de 42 voitures. Situé avenue de la Gare, à proximité du bâtiment des pompiers, il a notamment été réalisé grâce aux subventions complémentaires du SMTCO.

Des travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées ont été menés par Gares & Connexions et SNCF Réseau sur le bâtiment gare et les quais : mise aux normes des

lumières, abaissement des guichets, portes automatiques, bande d'éveil à la vigilance et contrastantes, etc. Dans le bâtiment réhabilité, une œuvre d'art, Palindrome, diptyque de l'artiste local Emmanuel Barrat, agrèmente l'espace d'attente.

2016 devrait être l'année d'achèvement du projet, avec l'aménagement de la tranche conditionnelle 2, la mise en service des ascenseurs et la création d'environ 120 places de stationnement supplémentaires.

Le garage pour les 2-roues



Les travaux de 2x2 voies de la liaison Ribécourt-Noyon

2015 aura vu la poursuite des travaux de désenclavement routier du Noyonnais avec l'avancement des travaux de la rocade Ribécourt-Noyon. Un investissement de 100 millions d'euros porté par le Département de l'Oise dont deux échangeurs ont été inaugurés, permettant de réaliser les tronçons routiers entre chaque ouvrage d'art. La mise en service de la rocade est prévue au printemps 2017.



La nouvelle rocade au bas du Mont-Renaud

Avec les travaux de 2x2 voies entre Ribécourt et Noyon, le Noyonnais sera bientôt connecté en 20 minutes à l'autoroute A1, rendant le territoire plus attractif aux porteurs de projets et facilitant la mobilité des Noyonnais.

La déviation Ouest de Noyon

Le 29 décembre 2014, l'enquête d'utilité publique a également été déposée par le Département pour la déviation Ouest de Noyon qui reliera

le Mont-Renaud à la route de Roye (RD 934). Par l'arrêté préfectoral du 14 mars 2016, le préfet de l'Oise a dépêché un commissaire enquêteur

dans la ville de Noyon et les communes limitrophes Ouest, afin de réaliser une enquête publique.

Le centre aquatique

Dans un contexte de saturation et d'obsolescence de la piscine Paul Boutefeu de Noyon (construite en 1968), les élus se sont prononcés pour la construction d'un centre aquatique intercommunal.

Après les études sur le financement et la faisabilité du projet, et le cofinancement des partenaires institutionnels (Région et Etat) menés en 2014, la commission de délégation de service public a choisi le délégataire en décembre 2015. Il s'agit

de la société Spadium. L'intégration d'équipements de loisirs et d'un espace bien-être (hammam, fitness...), est envisagée. Elle a pour objectif d'augmenter l'attractivité de la structure et ainsi la fréquentation, le prix de ces services complémentaires permettant d'atténuer la charge financière et de maintenir des tarifs d'entrée accessibles à tous. La localisation est envisagée sur le parc commercial du Mont Renaud, lieu bien desservi et déjà très fréquenté par les habitants de Roye et Chauny.



Le pôle insertion & solidarité

L'ensemble immobilier comprend une surface de bureaux de 2400m², à proximité du pôle gare et des services de transport en commun.

Suite au départ du siège de l'entreprise Brézillon, l'opportunité s'est présentée à la Communauté de communes du Pays noyonnais de se porter acquéreur de la structure permettant de réaliser un projet urbain géographiquement central, en

réunissant plusieurs services dédiés à la population et notamment à l'enfance et la jeunesse. Aujourd'hui, le pôle réunit, depuis 2014, le Relais assistants maternels (Ram) et le CIO et depuis 2015, la halte-garderie Galipette, la mission locale Cœur de Picardie, la mission locale Cœur de Picardie, le Comité d'études, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (Cesap).

Pôle insertion & solidarité
324 rue du Moulin Saint Blaise
à Noyon.

L'implantation sur un même site de différents services publics tels que le CIO et la mission locale Cœur de Picardie permet une synergie entre les acteurs pour un meilleur suivi des jeunes, en matière de formation et d'accès à l'emploi.

La halte-garderie Galipette



18 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Le très haut débit

Consciente que l'aménagement numérique du territoire est un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire, la CCPN a, depuis 2014, étendu ses compétences au très haut débit. Elle est également membre du Syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD) qui œuvre pour le déploiement d'un réseau très haut débit sur le territoire. Ce projet a pour objectifs de lutter contre l'isolement et la fracture numérique et de répondre aux nouveaux besoins des entreprises.

L'ARRIVÉE DU TRÈS HAUT DÉBIT EN PAYS NOYONNAIS S'ACCÉLÈRE

Initialement prévu sur 10 ans, le déploiement du réseau fibre optique sera finalement réalisé en 7 ans. Le Pays noyonnais n'est plus concerné que par deux années de déploiement (2015 et 2020). Depuis fin 2015, la fibre optique est déployée dans 32 communes de la CCPN ce qui représente 13 226 prises. La commercialisation de ces prises et la fourniture d'un accès internet très haut débit aux habitants se feront de manière progressive courant 2016. Les dix autres communes du Pays noyonnais s'inscrivent dans la future phase de déploiement de la fibre optique en 2020.



+ d'infos

LE TRÈS HAUT DÉBIT EN CHIFFRES

> 1 200 € HT, le coût moyen unitaire d'une prise pour le SMOTHD

> 370 € HT, le reste à charge par prise pour les collectivités adhérentes au SMOTHD

> 13 226 prises déployées en 2015, 3 591 en 2020



■ fin 2015

■ 2020

Aménagement et droit des sols

La direction de l'Aménagement a plusieurs missions dont notamment la veille à la cohérence territoriale à travers le SCOT, la gestion des affaires foncières, ou encore l'instruction d'actes d'urbanisme pour le compte des communes et l'aide à l'élaboration des documents de planification (cartes communales et plan local d'urbanisme).

GARANT D'UNE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le service a une mission de cohérence territoriale, avec le SCOT approuvé en 2011, document stratégique dans lequel les grandes orientations du territoire sont inscrites en termes d'urbanisme, d'habitat, de mobilité et d'environnement.

Ce document permet à la communauté de communes d'émettre un avis sur les documents d'urbanisme élaborés par les communes, l'organisation de la politique du logement à travers l'élaboration du Programme local de l'habitat et des actions qui en découlent (OPAH, Fonds communautaires ...), une mission de gestion du foncier, une mission d'observation territoriale et de gestion des données avec le Système d'information géographique, et enfin un service urbanisme mutualisé à destination des communes.

L'AIDE AUX COMMUNES

25 communes (contre 16 en 2014) ont décidé de confier l'instruction de leurs autorisations du droit des sols au service d'instruction des autorisations du droit des sols mis en place par la CCPN à la place de l'Etat. Ce dernier est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2013 et est composé de deux instructeurs spécialisés dans l'urbanisme réglementaire. Le service, avec la collaboration du service Marchés publics de la CCPN, assure une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le choix d'un prestataire dans le cadre de la révision de leur PLU. C'est ainsi que 6 communes (Guiscard, Salency, Babœuf, Ville, Varesnes et Le Plessis-Patte d'Oie) ont bénéficié de ce service qui consiste notamment en la rédaction du cahier des charges, le lancement du marché, l'analyse des offres et la présentation des candidats retenus.

+ d'infos

BILAN DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- > 308 actes d'urbanisme déposés et instruits :
- > 56 certificats d'urbanisme
- > 163 déclarations préalables
- > 82 permis de construire
- > 7 permis de démolir

Le service Droits des sols constitue un service à disposition des communes du Pays noyonnais : 25 communes de la CCPN sont adhérentes à ce jour.

Habitat

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Prévue jusqu'en 2013, l'OPAH a été prolongée de deux années supplémentaires (du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, puis du 1^{er} avril 2014 à mars 2015) permettant aux habitants des 42 communes du Noyonnais de bénéficier de subventions pour leurs travaux d'amélioration de l'habitat.

L'OPAH du Pays noyonnais est réalisée en étroite collaboration avec le conseil départemental de l'Oise, le conseil régional de Picardie, l'agence nationale de l'habitat (ANAH) ainsi que le cabinet mandaté, Citémétrie.

Pour cette dernière année du programme de l'OPAH, 46 dossiers ont été montés pour un total de 48 130 € (soit une moyenne de 1 046 € par dossier), soit

pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique ou pour des travaux de rénovation dans le cadre de l'accès à la propriété et d'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

LE FONDS PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La CCPN a décidé de lutter, en

association avec l'ANAH, contre les pertes d'énergies et les bâtiments non isolés, en mettant en place un fonds d'aide au logement durable.

L'objectif est de privilégier l'efficacité énergétique en investissant pour diminuer la consommation énergétique des ménages : priorité sur l'isolation et les nouvelles technologies.

Les travaux suivants sont financés : l'isolation des murs et du toit, les chaudières à condensation, les installations performantes de type

pompe à chaleur, solaire combiné, chaudière bois ou granulés, etc.



BILAN DE L'OPAH ENTRE AVRIL 2014 ET MARS 2015

| | Propriétaires occupants | Propriétaires bailleurs | Total |
|--|-------------------------|-------------------------|----------|
| Nombre de contacts par Citémétrie | | | 137 |
| Nombre de logements concernés | 41 | 5 | 46 |
| Montant de subventions accordées par la CCPN | 21 301 € | 26 829 € | 48 130 € |

L'OPAH 2011-2015 est en phase d'évaluation. Le rendu permettra ensuite de décider de poursuivre l'OPAH pour un nouveau programme.

Le programme local de l'habitat

Dans le cadre de sa compétence habitat, la Communauté de communes du Pays noyonnais a approuvé le 17 décembre 2015 en conseil communautaire le programme local de l'habitat (PLH), après avis favorable de la majorité des communes de l'intercommunalité, des préfectures de l'Oise et de Picardie, et du comité régional de l'habitat et l'hébergement.

Le PLH est la déclinaison opérationnelle en termes d'habitat des objectifs inscrits dans le schéma de cohérence territoriale (Scot) approuvé le 29 novembre 2011. Ce PLH prescrit les orientations et actions à mettre en œuvre sur ce volet pour les cinq années à venir.

Ainsi, les quatre orientations proposées, déclinées de manière opérationnelles en 11 actions, sont les suivantes :

RENFORCER LES ÉQUILIBRES INTERNES

> Promouvoir activement le développement de l'offre en accession abordable à travers la mise en place d'un circuit de production et de commercialisation.

> Aider à la réalisation d'une offre locative sociale couvrant les besoins sur l'ensemble du territoire.

> Assurer la mise en œuvre du PLH à travers la mobilisation des emprises foncières stratégiques.

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DU NOYONNAIS

> Poursuivre la politique de réhabilitation du parc existant.

> Engager un traitement du quartier prioritaire de Beauséjour.

> Produire les conditions d'un investissement immobilier concourant à la diversification du parc.

ACCOMPAGNER LA MUTATION DU TERRITOIRE

> Anticiper les évolutions foncières à plus long terme.

> Accompagner l'évolution du parc de logements à travers la promotion de pratiques optimisant son occupation.

> Satisfaire aux obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

ANIMER ET STRUCTURER LES POLITIQUES PORTÉES SUR LE NOYONNAIS

> Créer un poste de chargé de mission Développement habitat (animateur de la politique foncière, visée opérationnelle).

> Observer les évolutions du marché local et institutionnaliser le partenariat autour du suivi des projets et des grands objectifs habitat du Noyonnais.

+ d'infos

LE POINT INFO LOGEMENT

Le Point info logement du Pays noyonnais accueille les particuliers désireux de trouver un logement social et aide à la constitution de leur dossier. Il se situe à la mairie (bureau de passage) de Noyon. 413 personnes ont été accompagnées en 2015 pour constituer leur dossier de demande de logement social au Point info logement du Pays noyonnais à l'Hôtel de ville.

Permanences

- > Mardi de 14h à 17h
- > Jeudi de 14h à 17h

L'ADIL

Agence départementale pour l'information sur le logement
Permanences

- > 3^e mercredi de chaque mois de 14h à 17h

LE BILAN DES PERMANENCES LOGEMENT SOCIAL

- > 489 personnes bénéficiaires d'une aide personnalisée
- > 217 dossiers retirés
- > 196 dossiers déposés

La promotion et l'animation du territoire

Salons & événements

SALON INTERNATIONAL DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Pour la deuxième année, le service Développement économique était présent à Paris les 2, 3 et 4 décembre dernier, au Salon international de l'immobilier d'entreprises. C'est au

sein du pavillon du conseil régional de Picardie que la collectivité a pu exposer ses projets, lier de nouveaux contacts mais aussi réaffirmer les liens avec ses partenaires.

10^E ASSISES DU CENTRE-VILLE

La CCPN est active au-delà de ses

frontières régionales puisqu'elle a exposé à Nîmes sur le stand de la Fédération des Boutiques à l'essai, les 4 et 5 juin 2015.

SALON DE LA FRANCHISE

Le service Développement économique de la CCPN et l'association des commerçants se sont rendus, le 21 mars 2015 au Salon de la franchise à Paris afin de présenter aux franchiseurs le Noyonnais et ses points forts. Cette visite a permis aussi de mieux connaître les critères d'implantation des enseignes présentes sur le salon.

LA 28^E ÉDITION DU MARCHÉ AUX FRUITS ROUGES

En 2015, la communauté de communes a organisé la 28^e édition Marché aux fruits rouges, événement majeur sur le territoire dont elle est en charge depuis 2014. Pour cette édition, la CCPN a souhaité enrichir et diversifier le programme de la manifestation en vue de renforcer son rayonnement. Outre les moments forts créés en 2014 (concours du meilleur cuisinier amateur du Noyonnais,



Le Salon international de l'immobilier d'entreprise

spectacles de fauconnerie, lâcher de ballons), de nouvelles animations pour tous publics étaient proposées : démonstrations de sculpture sur fruits, courses de petites voitures anciennes pour les enfants, balades en poney, déambulations musicales...

Une centaine d'exposants étaient présents et près de 15 000 visiteurs se sont déplacés pour le marché. L'ensemble des animations a rencontré un grand succès, en particulier la séance de dédicaces des Frères Bogdanov, parrains de la manifestation.



Le Marché aux fruits rouges 2015

Le développement touristique

Le Pays de Sources et Vallées



Conscient de son potentiel touristique et de l'enjeu économique que cette filière représente, le Pays de Sources et Vallées mène, depuis sa création, un projet de structuration et de développement de l'offre touristique du territoire.

En 2015, le Pays de Sources et Vallées a reconduit la convention annuelle qui le lie à l'Office de Tourisme de Noyon en Sources et Vallées. Ce partenariat permet de valoriser le territoire comme destination touristique en organisant l'animation, la communication et la commercialisation des produits touristiques, en cohérence avec les

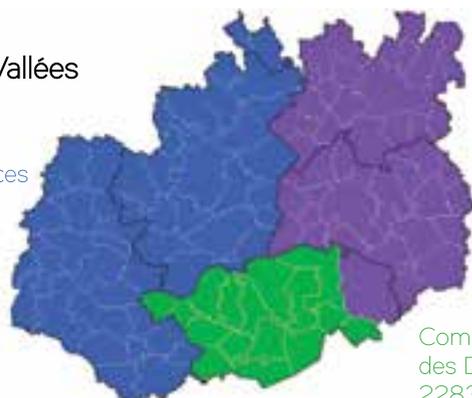
stratégies des trois communautés de communes qui composent le Pays.

C'est ainsi que différents supports promotionnels tels que guide pratique, brochures groupes ont pu être édités et contribuer à améliorer la visibilité touristique de la destination.

De même, la 1^{ère} Rencontre du tourisme de Noyon en Sources et Vallées a été organisée conjointement par l'office de tourisme et le Pays de Sources et Vallées le 23 novembre 2015 à Longueuil-Annel. Près de 70 acteurs du territoire, dont une cinquantaine de prestataires (hébergeurs, restaurateurs, producteurs locaux, autocaristes, associations...) et une vingtaine d'institutionnels ont répondu présent. Cette journée, ponctuée d'interventions et d'ateliers, a permis d'échanger sur différents sujets tels que les nouvelles attentes des clientèles, les opportunités offertes par le webmarketing ou les actions et dispositifs d'aides mis en place par les collectivités pour accompagner les porteurs de projets touristiques.

Le Pays de Sources et Vallées

Communauté de communes du Pays des Sources (48 communes, 21340 habitants)



Communauté de communes du Pays noyonnais (42 communes, 33021 habitants)

Communauté de communes des Deux Vallées (16 communes, 22832 habitants)

Le tourisme vert

LES CHEMINS DE RANDONNÉES

Avec 175 km d'itinéraires de randonnée, le Pays Noyonnais offre un cadre privilégié pour la pratique de loisirs de plein air. En vue de mettre en valeur ces itinéraires de découverte du patrimoine rural et naturel, la communauté de communes exerce dans le cadre de sa compétence tourisme, l'entretien et l'aménagement de 15 circuits intercommunaux.

Depuis 2013, une équipe composée de trois agents des espaces verts, la brigade verte, est dédiée à l'entretien de ces chemins de randonnées (hors voirie communale). A raison de deux à trois passages par an, dans le respect des cycles de reproduction des écosystèmes présents, elle œuvre ainsi au maintien de conditions de parcours de qualité pour les promeneurs.

En termes d'aménagement, la CCPN a installé en 2015 une passerelle permettant de relier les communes de Béhéricourt et Salency à la Trans'Oise. L'objectif était de créer un itinéraire sécurisé, accessible aux randonneurs pédestres et aux cyclistes, entre un chemin de randonnée existant et la berge du canal latéral à l'Oise, aménagée en voie verte par le conseil départemental de l'Oise.

LES CIRCULATIONS DOUCES

Le développement des circulations douces est un axe majeur de la politique d'aménagement de la CCPN. L'EPCI souhaite en effet encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture à travers la création d'un réseau d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire intercommunal.

A ce titre, en 2013, la CCPN a confié la réalisation du schéma intercommunal des circulations douces à un bureau d'études. Ce document stratégique préconise l'aménagement de 30 itinéraires cyclables selon un plan d'aménagement pluriannuel. Donnant



La passerelle de Béhéricourt

26 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

suite à cette première phase d'étude, la collectivité a lancé en 2015 une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de 7 itinéraires définis comme prioritaires :

- > Liaison Gare de Noyon / Pont-L'Évêque (Trans'Oise)
 - > Liaison Trans'Oise Canal du Nord / Canal latéral à l'Oise (Pont-L'Évêque)
 - > Liaison Noyon / Trans'Oise (Canal du Nord)
 - > Liaison Catigny / Trans'Oise (Canal du Nord)
 - > Liaison Sempigny / Trans'Oise (Canal latéral à l'Oise)
 - > Liaison Carlepont / Ourscamp
 - > Liaison Noyon / Campus économique Inovia
- La réalisation des travaux est prévue à moyen terme.

LE TOURISME FLUVIAL

Consciente des richesses offertes par la rivière Oise et son environnement

naturel, la CCPN s'est engagée dans une politique de valorisation de son patrimoine fluvial. Pour cela, elle travaille notamment au développement des activités de découverte et de pleine nature aux abords des cours d'eau.

En 2015, la CCPN a ainsi créé une application vidéoguidée intitulée L'Oise et ses canaux. Disponible sur tablettes à l'office de tourisme ou téléchargeable gratuitement sur smartphone, cet outil de médiation propose deux parcours commentés et illustrés sur le thème du patrimoine naturel et socio-culturel de la Moyenne Vallée de l'Oise : A la découverte de la Vallée d'Or à Babœuf, axée sur la richesse écologique des prairies inondables qui bordent la vieille Oise et La cité batelière de Pont-L'Évêque, centrée sur l'histoire des canaux et l'univers de la batellerie.

Par ailleurs, la CCPN a aménagé

quatre embarcadères canoë le long de l'Oise, sur les communes de Brétigny, Varesnes, Morlincourt et Sempigny. Ces installations visent à faciliter la pratique du canoë-kayak sur la rivière et ainsi valoriser auprès des habitants et des touristes de nouveaux modes de découverte du patrimoine naturel de la Vallée de l'Oise.

A noter également le lancement des réflexions sur la mise en tourisme du canal Seine-Nord Europe. Depuis décembre 2015, la CCPN participe en effet aux comités de travail animés par Oise Tourisme en vue de saisir les opportunités offertes par ce projet d'envergure en termes de développement touristique.



La CCPN, partenaire des initiatives locales

LES MANIFESTATIONS LOCALES

La CCPN apporte son soutien à de nombreuses associations pour les aider à organiser des événements culturels, touristiques et sportifs. L'objectif est d'encourager le développement des animations sur le territoire, et ainsi de renforcer le rayonnement du Noyonnais.

En 2015, la CCPN a attribué 16 750 € de subventions pour de nombreux événements tels que la 4^e journée du mouton à Catigny, le championnat de Picardie cross Ufolep à Carlepont, la commémoration du 70^e anniversaire de la Libération de Noyon ou encore le 19^e concours international d'attelage à Cuts.

VILLAGES FLEURIS

Destiné à favoriser l'embellissement des communes du Pays noyonnais, le concours intercommunal des villages fleuris récompense les communes qui contribuent, d'année en année, à parfaire le fleurissement de nos villages et le cadre de vie de notre territoire.

Le palmarès 2015 des Villages fleuris :

- > Catégorie de - de 300 habitants : Passel (diplôme d'honneur : Maucourt)
- > Catégorie de + de 300 à - de 600 habitants : Genvry (diplôme d'honneur : Varesnes)

> Catégorie de + de 600 habitants : Guiscard (diplôme d'honneur : Pont-l'Évêque)

> Diplôme du développement durable : Bussy

LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS TOURISTIQUES

L'association Carisiolas gère un chantier d'insertion travaillant à l'aménagement et à l'animation d'un parc de loisirs sur le thème médiéval depuis 2004. Outre un village d'époque reconstitué, le parc propose un parcours aventure de type accrobranche. Ce site touristique enregistre des résultats encourageants depuis sa création. En 2015, l'association a accueilli 21 000 visiteurs, enregistrant une augmentation de 5% par rapport à 2014.

Une subvention de 35 000 € a été attribuée au parc Carisiolas permettant le financement du poste de responsable parcours aventure (15000€) et pour le soutien de l'action d'insertion (20000€) pour 30 salariés en insertion (38 salariés au total).

+ d'infos

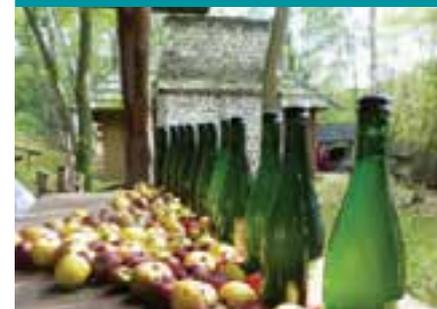
LES INITIATIVES LOCALES EN CHIFFRES

> 16 750 € de subventions aux associations

> 23 associations aidées

> 20 000 € de subvention allouée à l'association Carisiolas en soutien à son action d'insertion

> 15 000 visiteurs à l'occasion du Marché aux fruits rouges



28 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Le Musée territoire

Dans la perspective des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, cinq communautés de communes se sont associées pour créer le Musée territoire 14-18, un musée à ciel ouvert valorisant le patrimoine hérité de la Première Guerre mondiale : les communautés

de communes du Pays noyonnais, du Pays des sources, des Deux Vallées, des Lisières de l'Oise et du Pays de la Vallée de l'Aisne. Le Musée territoire 14-18 propose 17 parcours de visites autour de l'ancienne ligne du front de l'Oise.

Une convention annuelle établit les termes de cette coopération, précisant les projets menés en commun et leurs modalités de réalisation. En 2015, plusieurs actions de promotion ont ainsi été mises en place : édition d'un calendrier événementiel et d'une brochure sur les parcours de randonnées 14-18, création d'un clip vidéo de promotion du Musée, organisation de visites guidées sur les sites hérités de la Grande Guerre, participation au Salon Mondial du tourisme...

L'année 2015 a également été marquée par les commémorations de la bataille de Quennevières, les 5, 6 et 7 juin. Durant ces trois jours, l'événement a donné lieu à l'organisation de cérémonies, expositions, spectacles sons et lumière, visites guidées et randonnées sur les quatre communes où les combats se sont déroulés en 1915 (Nampcel, Tracy-le-Mont, Moulin-sous-Touvent et Carlepont). La manifestation a attiré près de 4 500 spectateurs.

www.musee-territoire-1418.fr



Le programme Leader

Le programme de Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER), mis en place par l'Europe, permet de financer des projets locaux. En 2015, le Pays de Sources et Vallées a mené différentes actions en lien avec ce programme.

LA CLÔTURE DU PROGRAMME EUROPÉEN LEADER GÉRÉ SUR LA PÉRIODE 2009-2015

Le Pays de Sources et Vallées a reçu la gestion déléguée d'une enveloppe financière de 1,85 millions d'euros pour la période 2009-2015. Ce programme Leader visait à faire de la ressource en eau un facteur de développement durable. Diverses opérations, contribuant à construire une destination touristique fluviale et verte ou à restaurer des cours d'eaux, ont été soutenues financièrement. En 2015, année de clôture du programme Leader, il apparaît qu'au total, 51 dossiers ont été programmés et 95 % de l'enveloppe financière confiée au pays consommés.

LA CANDIDATURE AU PROGRAMME EUROPÉEN LEADER 2014-2020

Conscient de la plus-value d'un programme Leader et fort de ses

précédentes expériences, le Pays de Sources et Vallées a répondu à l'appel à candidature Leader 2014-2020 lancé par la Région Picardie. Pour élaborer sa nouvelle stratégie locale de développement, le pays a mené plusieurs réunions de concertation publique.

La nouvelle stratégie, élaborée de façon consensuelle avec les acteurs publics et privés, s'articule autour de la priorité ciblée suivante : renforcer la vitalité économique et sociale du territoire en développant l'économie présente.

Deux enjeux prioritaires sont directement visés par la stratégie : d'une part, le développement d'une économie de proximité (commerces, services, circuits courts), et d'autre part, la diversification de l'offre touristique (hébergements, tourisme fluvial, industriel, de mémoire..).

La candidature du Pays a été retenue suite à délibération du Conseil régional en date du 10 juillet 2015. Le Pays se voit ainsi confier, jusqu'en 2020, une enveloppe financière d'au

minimum 1,424 millions d'euros. Cette enveloppe, dont pourront bénéficier les acteurs privés et publics, permettra de mettre en place des solutions innovantes pour répondre aux problématiques spécifiques du territoire.

La dotation Leader a été réévaluée après la sélection des derniers GAL picards, à hauteur de 1,786M€ (soit +362 678€).



Assurer des services à la population de qualité

La CCPN est le partenaire de la vie quotidienne
des habitants du territoire :
elle met en place des services de proximité
pour améliorer la qualité de vie, tels les services dédiés
à l'accueil des jeunes enfants,
la restauration et les accueils périscolaires,
l'aménagement d'équipements d'intérêt communautaire
ou encore le portage de repas pour les aînés.



Transport collectif à la demande

T'Lib

La communauté de communes organise, depuis 2011, le service de transport collectif à la demande appelé T'Lib. Elle est soutenue par le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO) qui lui met à disposition, à titre gracieux l'agence Oise Mobilité pour les réservations de trajets et l'information aux voyageurs, ainsi que le système billettique (Pass Oise Mobilité et billet sans contact notamment).

QUATRE SERVICES T'LIB ONT ÉTÉ PROPOSÉS AUX USAGERS EN 2015.

Le service de rabattement vers la gare de Noyon

Principalement à destination des actifs, il permet depuis le territoire de la CCPN de se rendre le matin à la gare et de repartir le soir, en correspondance avec les trains, du lundi au vendredi. Les trains desservis le matin sont les trains de 5h20, 6h20 et 7h21. Le soir, le T'Lib attend les usagers des trains de 17h42, 18h41, 19h41 et 20h42. Ce service, prévu en intermodalité, attend également les usagers si les trains ont du retard.

Le service Pôles relais locaux

Pour rejoindre Noyon, Guiscard et Crisolles depuis l'ensemble du territoire de 9h à 17h du lundi au samedi.

Le service Noyon-Passel

Pour aller travailler sur la zone d'activité de Passel depuis la gare de Noyon, du lundi au vendredi.

Le service Noyon-Carisiolas

Pour se rendre sur le parc Carisiolas depuis la gare de Noyon, du lundi au vendredi.

LE COÛT DU SERVICE

Le coût du service s'élève à 167 027 € TTC. Les recettes billettiques (13 954 €) couvrent 8% des dépenses. Le reste des dépenses est pris en charge par la collectivité, aidée à hauteur de 40% du déficit d'exploitation par le SMTCO. Le coût du service T'Lib est plus important qu'en 2014 du fait de l'augmentation de la fréquentation et donc des kilomètres effectués.

+ d'infos

T'LIB EN CHIFFRES

- > 9 986 voyages
- > 66 % de fréquentation Gare
- > 28 % de fréquentation Pôles relais locaux
- > 5 % de fréquentation Noyon-Passel
- > 1 % de fréquentation Noyon-Carisiolas



Petite enfance

Les structures dédiées

En qualité d'accueil et de garde du jeune enfant, la Communauté de communes du Pays noyonnais met à la disposition de la population un Relais d'assistants maternels (Ram), deux multi-accueils de 14 et 15 places, une halte-garderie de 12 places, une micro crèche de 10 places et une crèche familiale de 70 places.

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

L'animatrice du Relais d'assistants maternels (Ram) informe les jeunes parents sur les moyens de garde de leurs enfants disponibles sur le territoire, participe à la professionnalisation des assistants maternels agréés indépendants et des gardes à domicile. Les missions du Ram sont aussi d'offrir aux parents et aux

professionnels des renseignements juridiques relatifs aux contrats qui les unissent. En 2015, sur notre territoire, 273 assistants maternels agréés (dont 246 réellement en activité) offraient 738 places d'accueil pour les jeunes de 0 à 18 ans.

C'est aussi auprès du Ram que les familles effectuent les préinscriptions quand elles ont choisi de faire garder leur jeune enfant au sein

d'un établissement géré par la communauté de communes.

LES STRUCTURES DE GARDE DU JEUNE ENFANT

Les autres structures de garde du jeune enfant (âgé de 10 semaines à 4 ans en accueil régulier ou 6 ans en accueil occasionnel), deux multi-accueils et une halte-garderie sis à Noyon, une micro-crèche située sur la commune de Guiscard ainsi qu'une crèche familiale de 70 places, réparties chez 22 assistants maternels agréées, ont assuré 156 235 heures de garde pour l'année 2015.

Ainsi, la communauté de communes, emploie une cinquantaine de personnes qualifiées (docteur en médecine, infirmière puéricultrice, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puéricultures, titulaires du CAP petite enfance, assistantes maternelles agréées ...) pour garantir un accueil de qualité des jeunes



enfants. De plus, le service Petite enfance participe pleinement à la formation en accueillant des stagiaires tout au long de l'année (étudiants en soins infirmiers, en travail social, en psychologie, élèves des centres de formation d'auxiliaires de puériculture, de CAP petite enfance, élèves des classes de 3^e des collèges...)

Outre un accueil bienveillant et éducatif mis en place par des équipes titulaires de diplômes spécifiques à la petite enfance, les enfants ont participé à des temps pédagogiques ou ludiques tels l'accueil d'une bibliothécaire de la médiathèque du Chevalet, des sorties à la médiathèque, une découverte de la ville animée par l'animateur du patrimoine, une sortie dans une ferme pédagogique, la rencontre d'un pâtissier autour d'un atelier de fabrication de macarons, une chasse

à l'œuf de Pâques, le goûter de l'été en compagnie des parents, le spectacle de Noël animé par des artistes...

Enfin, le service Petite enfance a plusieurs partenaires dont la Caf, la MSA, la PMI et travaille en réseau, notamment avec les centres d'action médico-Sociale précoce (CAMSP), quand cela est adapté aux besoins de l'enfant, et avec l'URCPIE à l'attention du public et du personnel.

+ d'infos

LA FRÉQUENTATION DES SERVICES DE LA PETITE ENFANCE

- > La crèche familiale | 110 enfants
 - > Les Coccinelles | 22 enfants
 - > Galipette | 79 enfants
 - > Les P'tits Malins | 49 enfants
 - > Pirouette | 56 enfants
- soit **316 enfants accueillis**

Les Z'ateliers du RAM



Enfance

La restauration scolaire & les accueils périscolaires

La Communauté de communes du Pays noyonnais développe en partenariat avec les communes et leur regroupement pédagogique, un service public d'accueil périscolaire et de restauration. Le service s'organise en fonction des besoins, avec les communes, le matin, le midi et le soir.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES EN 2015

Les enfants participent à des activités ludiques et pédagogiques tout au long de l'année scolaire.

En juin 2015

Les enfants du secteur Nord-Ouest ont réalisé un spectacle Les danses de salon. 150 enfants étaient présents.

Les enfants du secteur Sud-Est ont réalisé un spectacle, Détour par le far ouest. 100 enfants étaient présents.

Les enfants de Noyon urbain ont réalisé un spectacle La tournée des jeun's marmots. 190 enfants étaient présents.

En décembre 2015

Les enfants du périscolaire des trois secteurs ont participé au projet de

Noël à Inovia Noël avec la Reine des Neiges. Près de 250 enfants, accompagnés de leur famille, ont pu participer.

LES PROJETS POUR 2016

Le secteur Nord-Ouest organisera le 24 juin un spectacle sur le thème La petite chorale.

Le secteur Sud-Est organisera le 15 juin un spectacle sur le thème Voyage dans le temps.

Le secteur Noyon urbain organisera le 8 juin un spectacle sur le thème de la jungle.



Enfance

Les nouvelles activités périscolaires

Mise en place sur l'ensemble du Pays noyonnais depuis la rentrée de septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires a vocation à faciliter l'apprentissage des enfants en répartissant les heures de classe sur cinq matinées ; moment où ils sont le plus attentifs. Cette nouvelle organisation, imposée à la CCPN par l'Etat, a nécessité une collaboration avec l'Éducation nationale, les conseils d'école et les communes.

UNE ÉQUIPE TOUJOURS PLUS PROFESSIONNELLE

Un responsable est nommé sur chaque site. Véritable relais d'informations, il fait le lien entre le coordinateur, les parents et les animateurs. Il veille à la mise en place des activités et gère la présence des enfants. Présent au sein de la CCPN, le coordinateur est en charge du contenu et de l'organisation

des activités ainsi que de leur logistique. Il accompagne les animateurs dans leur projet et gère le matériel pédagogique. Il est en lien direct avec le responsable de chaque site, avec les élus des communes ainsi qu'avec les parents. Concernant l'animation, 91 agents encadrants sont nécessaires pour accueillir les 1 220 enfants participants aux Nap. Les agents sont tous de formation Bafa ou CAP Petite en-

fance, BAFD ou non diplômé comme nous l'exige la direction départementale de la Cohésion sociale (50% de diplômés, 30% de stagiaires et 20% de non diplômés).

LES NOUVEAUTÉS 2015

Depuis la rentrée de septembre 2015, les parents ne remplissent qu'un seul dossier d'inscription unique pour la restauration, le périscolaire et les Nap. Des plannings d'animation par site de Nap sont affichés et disponibles sur le site Internet de la communauté de communes à chaque période de vacances scolaires.



La CCPN est le seul territoire
de l'Oise à porter
le projet éducatif
à l'échelle intercommunale.

Le projet éducatif territorial (PEDT) du Pays noyonnais

Les Nouvelles activités périscolaires sont organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Elaboré à l'initiative de la CCPN, il associe l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations, associations, institutions culturelles et sportives, etc., afin de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif

cohérent et de qualité.

Les activités proposées de manière ludiques et pédagogiques répondent aux cinq parcours du PEDT :

- > Bien dans mon corps : activités sportives, théâtre, danse, ...
- > Graine d'artiste : musique, art plastique, chant,...
- > J'explore mon environnement : découverte de ma ville, développement durable, rencontre intergénérationnelle,...
- > Les sens en éveil
- > Je me détends en jouant (jeux de société)

La CCPN finance les NAP au profit des communes pour un montant annuel de 270 000€/an. Elle perçoit le fonds d'amorçage reversé par les communes (50€ par enfant scolarisé), soit 180 000€, laissant 90 000€/an à sa charge. Pour 2016, les élus se sont toutefois prononcés pour le maintien de la gratuité.

+ d'infos

LES OBJECTIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

- > Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous.
- > Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- > Développer le savoir vivre ensemble pour faire de la commune un territoire solidaire et respectueux.
- > Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, mettent les enfants en confiance et les valorisent.

LES NAP EN CHIFFRES

- > **3 607** enfants scolarisés sur le territoire du Pays noyonnais
- > **49** sites dédiés aux Nap sur le territoire du Pays noyonnais dont 15 écoles sur Noyon
- > **91** agents d'animation de formation Bafa, CAP Petite enfance et BAFD pour les responsables de site
- > **1 220** enfants accueillis



Culture

Conte, musique, théâtre, pop-up... des spectacles bien vivants pour tous !

Poursuivant son objectif de faciliter l'accès à la culture en milieu rural, la Communauté de communes du Pays noyonnais a proposé des représentations avec une ligne artistique pluridisciplinaire, dans huit communes du territoire.

Sur les 917 personnes présentes lors des spectacles en 2015, 351 élèves (du primaire au lycée) se sont déplacés à l'occasion des séances scolaires.

| | | | | | |
|-------------------------|---|------------------------|-----------|---------------------|-----|
| 29 janvier | Michel Hindenoch <i>Les Ravis</i> | Conte | Guiscard | Tout public | 114 |
| 1 ^{er} février | Olivier Hédin <i>Crieur[s]</i> | Récit | Cuts | Tout public | 66 |
| 22 février | Cie Coincidences vocales <i>Lyric Hispanic</i> | Spectacle musical | Crisolles | Tout public | 91 |
| 4 avril | Cie Théâtre l'article <i>Pop-up Cirkus</i> | Pop-up/ marionnette | Caines | 4 séances scolaires | 271 |
| | | | | Tout public | 64 |
| 19 juin | Les conteurs électriques | Récit/ musique | Quesmy | Tout public | 32 |
| 6 novembre | Cie Gérard Gérard <i>Un obus dans le cœur</i> | Théâtre | Quesmy | 1 séance scolaire | 80 |
| | | | | Tout public | 42 |
| 26 novembre | Cie du Zieu <i>Othello, variations pour trois acteurs</i> | Théâtre | Ville | Tout public | 100 |
| 12 décembre | Jérôme Thomas <i>Rome</i> | Récit | Varesnes | Tout public | 57 |

1^{er} festival de conte | 29 janvier au 1^{er} février 2015

Ce premier festival de conte est organisé par le théâtre du Chevalet, avec le concours de l'association Conte là-d'ssus. Mettant en avant depuis plusieurs années les arts de la parole, dans ses murs ou sur le territoire, le théâtre a réuni six artistes conteurs d'horizons différents lors d'un temps fort (Michel Hindenoche, Michèle Nguyen, Cahina Bari, Ladjali Diallo, Yannick Jaulin et Oliver Hédin).

Les spectacles de lancement (*Les ravis*, Michel Hindenoche) et de clôture (*Crieur[s]*, Olivier Hédin) se sont déroulés respectivement dans les communes de Guiscard et de Cuts où le succès auprès des publics était au rendez-vous.



En chiffres

> 3 € et 5 € tarifs uniques pour assister aux spectacles

> 917 spectateurs dont 351 élèves des écoles élémentaires du Pays noyonnais

Rome



© DR



© Aymeric Warmé-Janville

Le portage de repas à domicile

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Noyon organise le portage de repas à domicile pour certaines communes du Pays noyonnais.

Le centre communal d'action sociale de Noyon organise le portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées et/ou vulnérables sur les communes de Noyon, Sempigny, Pont-l'Évêque, Morlincourt et Pontoise-les-Noyon. Ce service est primordial pour assurer un maintien à domicile de qualité. L'inscription se fait directement auprès du CCAS.

Le CCAS de Noyon est accompagné financièrement par la Communauté de communes du Pays noyonnais pour assurer cette mission de service public auprès des bénéficiaires.

Un chauffeur-livreur visite les bénéficiaires pour les aider dans la commande des repas de la semaine

suivante et la livraison quotidienne des plateaux repas.

En 2015, la distribution des plateaux est assurée 6 jours sur 7 (du lundi au samedi avec anticipation pour le repas du dimanche et des jours fériés).

Les bénéficiaires peuvent choisir entre quatre menus différents, à commander ou décommander 48 heures à l'avance. C'est une solution souple qui répond à des besoins temporaires ou permanents.

Les repas sont confectionnés à la cuisine centrale du Centre hospitalier Noyon-Compiègne (respect de la chaîne du froid et emballage présentant la garantie sanitaire totale).

TARIFS ET FRÉQUENTATION DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE EN 2015

| | Plateaux repas midi | Plateaux repas journée | Nombre de plateaux livrés |
|------------------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|
| CCAS Noyon - Habitants Noyon | 6,96 € | 9,20 € | 15 087 |
| CCAS Noyon - Hbts hors Noyon | 8,20 € | 10,70 € | |

+ d'infos

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE EN CHIFFRES

> 15 087 plateaux repas livrés



Un service de proximité vecteur de lien social à destination des seniors



Funérarium

Depuis le transfert de compétence du SIVOM en juillet 1997, la communauté de communes a en charge, dans le cadre de ses compétences optionnelles, l'aménagement et le fonctionnement du funérarium du Noyonnais.

Cet équipement est situé dans l'enceinte du centre hospitalier de la haute vallée de l'Oise, avenue Alsace Lorraine à Noyon. Il est ouvert aux familles des défunts de 8h à 20h du lundi au samedi et de 9h à 20h les dimanches et jours fériés.

Il permet aux familles de disposer d'un salon de recueillement (funérarium) ou d'un simple lieu transitoire avant la mise en bière (morgue).

Une convention nous lie au centre hospitalier pour définir l'utilisation de cet équipement : 3 salons funéraires gérés par la communauté de communes, adossés à la

morgue qui est sous la responsabilité de l'hôpital.

Deux agents à temps non complet assurent le fonctionnement de ces deux équipements.



+ d'infos

LES TARIFS D'OCCUPATION DU FUNÉRARIUM EN 2015

| Durée du séjour | Pays Noyonnais | Hors PN |
|----------------------|----------------|-----------|
| 1 ^{er} jour | 125 € | 213 € |
| Jours suivants | 15 €/jour | 37 €/jour |

L'ACTIVITÉ DU FUNÉRARIUM

- > 152 défunts
- > 15 pompes funèbres concernés
- > 809 jours d'occupation

Préserver l'environnement

La collecte et l'élimination des déchets,
la protection de la qualité et de la quantité
de la ressource en eau potable,
la mise en valeur des pratiques respectueuses de l'environnement
sont les missions de la CCPN.



La collecte des déchets ménagers

La gestion de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères est une compétence pleine et entière de la communauté de communes du Pays Noyonnais. Depuis 2013 et le passage au monoflux, les chiffres de la collecte sélective sont en nette augmentation.



poubelle classique

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles s'élève à 240 kg/hab./an soit 8 144 tonnes. Ce chiffre a baissé de 10% entre 2008 et 2015.



poubelle jaune

Le tonnage de la collecte sélective s'élève à 61 kg/hab./an soit 2 065 tonnes. Ce chiffre a augmenté de 42% entre 2008 et 2015. Une augmentation justifiée par le passage au monoflux en janvier 2013 (même contenant pour les emballages et les papiers/cartons).



benne à verre

Le tonnage du verre s'élève à 32 kg/hab./an soit 1 071 tonnes. Ce chiffre a augmenté de 3% entre 2012 et 2015.



déchetterie

Le tonnage en déchetterie s'élève à 224 kg/hab./an soit 7 595 tonnes (dont 68 kg/hab./an de déchets verts soit 2 296 tonnes). Ce chiffre a baissé de 13% par rapport à 2014. De même que le tonnage, la fréquentation a également baissé de 13% par rapport à 2014.



bennes à vêtements

Le tonnage dans les 18 bennes à vêtements du territoire s'élève à 99 tonnes.



recyclerie

Le tonnage à la recyclerie s'élève à 225 tonnes dont 140 tonnes en apport volontaire au magasin et 85 tonnes en collecte à domicile.

+ d'infos

LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA= ORDURES MÉNAGÈRES + ENCOMBRANTS)
> 567 kg/hab./an

LES SACS JAUNES
> 20 sacs jaunes/foyer/an

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
> Environ 90% des déchets ménagers et assimilés collectés, soit en porte-à-porte, soit en déchetterie, sont valorisés ou recyclés
> 10% des déchets ménagers et assimilés collectés sont enfouis

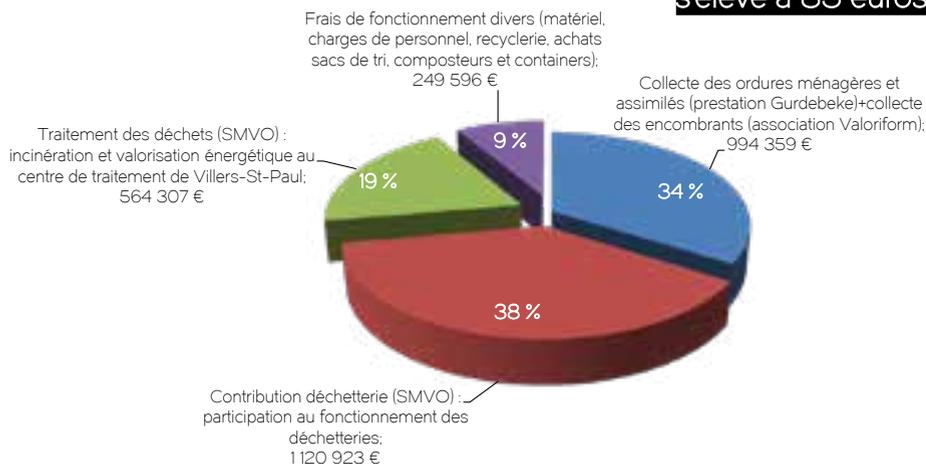
La CCPN adhère au Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) qui assure le transport, le traitement des déchets et la gestion des déchetteries.

44 | PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Le budget alloué à la gestion de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères s'est élevé à 2,9 millions d'euros en 2015.

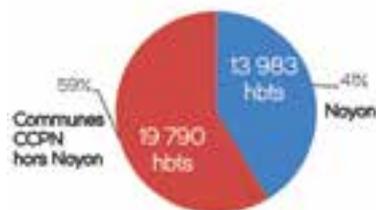
LES DÉPENSES

Le coût global du service s'élève à 85 euros par habitant



La collecte en secteur rural est plus coûteuse en raison de l'étalement des communes et du nombre de kilomètres parcourus par le prestataire (plus de temps passé et plus de carburant pour réaliser la collecte).

Répartition de la population CCPN



33 773 habitants au total (2014)

Répartition du coût des collectes pour la CCPN en 2015



+ d'infos

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), est de 10,69%. Stable depuis 2011, elle a permis de générer 2,6M€ euros de recettes. Le produit de la TEOM couvre 93% des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers.

L'augmentation des performances de tri sélectif par les habitants permet de générer des recettes supplémentaires: 67386 € pour le tri des emballages (intéressement éco-emballage) et 38877 € de recettes pour le tri du verre (revente Saint-Gobain et reversement éco-emballage).

Il faut donc poursuivre l'augmentation du tri sélectif et la sensibilisation des habitants aux bons gestes du tri.



Des actions de sensibilisation pour la préservation de l'environnement

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe pour objectif la réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA)/hab. en 2020 par rapport à 2010. Pour atteindre cet objectif, la CCPN met en place des actions favorisant la réduction des déchets.

PROMOTION DU COMPOSTAGE AUPRÈS DES PARTICULIERS

La CCPN encourage la pratique du compostage en habitat individuel depuis 2005. Pour cela, la CCPN vend des composteurs à prix préférentiels. En 2015, 797 composteurs ont été vendus ce qui représente 7% des foyers individuels équipés, depuis le début de l'action.



COMPOSTAGE DANS LES CANTINES SCOLAIRES

Six cantines sur le territoire de la CCPN compostent les restes de repas.

SENSIBILISATION AU TRI ET AU RECYCLAGE DANS LE CADRE DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

La CCPN a sensibilisé 293 élèves au tri et au recyclage sur l'année 2015.

LES ANIMATIONS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE 2015

Journée « anti gaspi » | 14 juin

- Distribution de jus de fruits fabriqués à partir des invendus de supermarchés.
- Démonstration culinaire Comment cuisiner les restes ? / Marché gratuit de légumes invendus.
- Spectacle : Au grand bazar. 250 personnes présentes.

Stand « Mon Noël éco-citoyen » au marché de Noël de Noyon | 19, 20 et 21 décembre

- Sensibilisation aux consignes de tri et aux éco-gestes au moment de Noël.
- Emballage de cadeaux en papier recyclé. 364 personnes présentes.

Animations sur des petites et moyennes manifestations

- > 18 mai à Noyon | Journée Nettoyons la nature - 109 enfants présents.
- > 24 mai à Noyon | Stand au marché aux fleurs. Conseils sur le compostage et sur les techniques alternatives au jardin - 90 personnes.
- > 5 juin à Noyon | Animation sur les consignes de tri dans la galerie Auchan - 89 personnes.
- > 3 juillet | Journée éco-citoyenne Nettoyons la nature avec Loréal - 11 personnes.
- > 3 septembre à Noyon | Journée éco-citoyenne Tous unis pour la cité - 32 personnes.
- > 10 octobre à Carlepont | Stand à la Journée de l'environnement. Atelier de fabrication de cosmétiques et produits d'entretien naturels et atelier semis - 90 personnes.

La politique de l'eau

La réduction des pollutions aquatiques, la lutte contre les risques d'inondations, la restauration des milieux sont des problématiques majeures sur le territoire du Pays de Sources et Vallées. Elles ont conduit à l'émergence d'une politique locale forte en faveur de la ressource en eau. C'est ainsi que le Pays de Sources et Vallées s'est engagé à mettre en œuvre le contrat global pour l'eau Oise, Matz, Divette, Verse sur la période 2014-2018. Cet outil de planification prévisionnel comporte un programme d'actions pour un montant de 43 millions d'euros.

Ainsi, en 2015, le Pays a réalisé :

> Une étude de prélocalisation des zones à dominante humide en coopération avec le Pays Chaunois (1 400 km²/2 Pays/environ 145 000 habitants/200 communes). Cette étude constitue une étape préliminaire à un futur inventaire des zones humides effectives.

> La coordination du contrat global d'actions pour l'eau : l'organisation d'un comité de pilotage et de deux commissions thématiques ont permis de suivre l'avancement des projets inscrits au contrat mais également de remobiliser, si besoin, les maîtres d'ouvrages.

> Différentes rencontres avec le Pays

Chaunois, pour prolonger la coopération initiée entre les deux pays visant à favoriser une gestion territoriale cohérente, équilibrée et collective de l'eau à l'échelle de l'unité hydrographique Oise Moyenne.

Ont ainsi pu être amorcées des réflexions :

> sur la réalisation d'une étude, en 2016, liée à la gouvernance de la compétence de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

> sur l'émergence du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).



La Verse

La politique énergétique

En 2010, le Pays de Sources et Vallées s'est engagé volontairement dans une démarche de lutte contre le changement climatique à travers l'élaboration d'un Plan climat énergie territorial (PCET). Ce PCET a conduit à définir un programme d'actions pour la période 2012-2014 visant à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, le pays propose gratuitement aux communes un service de Conseil en énergie partagé (CEP).

En 2015, différentes actions ont été menées :

> Une évaluation sur le PCET arrivé à échéance a été réalisée. Elle visait à tirer le bilan des actions prévues, mais également à formuler des recommandations destinées à alimenter les réflexions en cas de renouvellement du PCET. Cette évaluation a fait apparaître des résultats satisfaisants avec

83 % des actions inscrites initialement réalisées.

> Fin octobre 2015, 29 communes au total s'étaient engagées dans le service de CEP. Elles ont bénéficié d'un accompagnement en matière de consommations et dépenses énergétiques, et/ou de valorisation financière des travaux de rénovation énergé-

tique. Après trois ans d'existence, le service CEP a pris fin le 22 octobre 2015.



Nos moyens pour agir

Afin d'offrir un service public de qualité à l'ensemble des habitants du territoire, la CCPN compte plusieurs services aux missions riches et variées. Au delà des moyens humains, la collectivité est dotée de moyens financiers, dont les montants sont votés chaque année.

Administration générale, accueil, courrier, gestion des véhicules, ressources humaines, informatique, marchés publics, affaires juridiques, finances ou encore communication... Autant de services transversaux qui œuvrent au bon fonctionnement de la collectivité pour un service public de qualité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service gère l'organisation des commissions, conseils et bureaux communautaires, impliquant en particulier la gestion des délibérations et décisions. A noter que 2015 a vu la mise en œuvre de la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité. Il est également chargé d'assurer un ensemble de services essentiels à la collectivité avec notamment l'accueil téléphonique et physique du public ainsi que le courrier et sa distribution vers l'ensemble des services.

RESSOURCES HUMAINES

Une collectivité de notre taille ne saurait fonctionner sans une direction des ressources humaines qui assure la

gestion des dossiers de l'ensemble des agents durant toute leur carrière : arrêtés, nominations, recrutements, payes, formations, évolutions de carrière, santé, concours et examens professionnels...

AFFAIRES JURIDIQUES

Service ressource, la cellule juridique assure la sécurité juridique des actes et des activités de la communauté de communes.



A ce titre, elle assume le contrôle des délibérations, des arrêtés, des décisions ou des baux. Le service participe aux projets à chaque étape afin de s'assurer de la conformité juridique des décisions adoptées.

FINANCES

Le service assure la préparation et le suivi du budget de la collectivité et de chacun des services.

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Face à la baisse des dotations budgétaires versées par l'Etat aux collectivités territoriales, visant la réduction du déficit public, la CCPN met en place une démarche d'évaluation des politiques publiques depuis novembre 2015, à travers un service dédié. L'évaluation vise à produire des connaissances sur les politiques publiques portées par la collectivité. A travers différents indicateurs, tels la mesure de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts d'une politique publique, elle constitue un outil d'aide à la décision pour les élus. L'évaluation est ainsi un moyen de transformer, d'innover et réinterroger les actions portées par la collectivité, tout en optimisant les dépenses et les recettes. Dans le même

+ d'infos

LES SERVICES TRANSVERSAUX EN CHIFFRES EN 2015

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- > 140 appels extérieurs reçus en moyenne par jour
- > 7 825 courriers reçus environ dans l'année
- > 5 conseils communautaires
- > 153 délibérations du conseil communautaire
- > 63 décisions du président
- > 5 réunions du bureau communautaire

INFORMATIQUE

- > 80 postes informatiques
- > 80 téléphones fixes
- > 37 téléphones portables
- > 3 copieurs et 6 imprimantes
- > 1 traceur
- > 3 serveurs de données

MARCHÉS PUBLICS

- > 28 marchés de services
- > 545 040 € HT engagés pour les marchés de services
- > 16 marchés de fournitures, dont un accord-cadre
- > 977 432 € HT engagés pour les marchés de fournitures
- > 16 marchés de travaux, dont un accord-cadre

- > 2 174 394 € HT engagés pour les marchés de travaux
- > 6 groupements de commandes (travaux de voirie, mobilier, gaz, électricité, produits d'entretien, fournitures de bureau)

COMMUNICATION

- > 4 numéros du magazine communautaire
- > 15 communiqués de presse



temps, ce service a également pour mission l'élaboration d'un projet de territoire, avec pour objectif d'adapter et d'écrire la stratégie du territoire au regard des évolutions économiques, sociales, environnementales et institutionnelles dans un contexte national relativement difficile et incertain.

INFORMATIQUE

Le service Informatique a pour mission principale de maintenir et de développer l'outil informatique de la collectivité. Il gère l'installation et la maintenance des machines et des logiciels. Il assure la gestion du parc informatique et veille au bon fonctionnement de l'ensemble du réseau informatique et téléphonique. Le service a également la responsabilité de la sécurité informatique et exerce des missions de support auprès de l'ensemble des agents.

MARCHÉS PUBLICS

Comme pour toutes collectivités, les achats et prestations sont régulés et encadrés par la mise en place de marchés publics. Ceux-ci sont gérés par un service dédié en appui à l'ensemble des services opérationnels de leur création (définition des besoins et rédaction des dossiers de consultation) à leur suivi (notification).

Le service Marchés publics est compétent pour tout type d'achat dès le 1^{er} euro engagé.

COMMUNICATION

Il ne suffit pas de faire de bonnes choses, il faut également le dire. C'est d'ailleurs une obligation légale pour la collectivité d'informer les habitants de son territoire.

Pour ce faire, le service s'est doté de plusieurs outils : une lettre d'informations thématique mensuelle distribuée sur l'ensemble du territoire grâce à la collaboration des mairies, une page Facebook, des dépliants institutionnels sur la gestion des déchets, les modes de garde... Le service assure également les relations presse ou encore l'organisation des événements. En septembre 2015, le site internet www.paysnoyonnais.fr a été totalement repensé. En plus d'offrir un panel d'informations sur les services dont peuvent bénéficier les habitants, les projets structurants du Pays noyonnais, l'actualité ou encore les sorties, le site de la CCPN est doté d'un extranet. Ce dernier revêt plusieurs objectifs : moderniser l'administration territoriale, dématérialiser les procédures internes et renforcer la communication interne. Véritable outil de travail au quotidien, l'extranet favo-

rise le partage et la diffusion de l'information et facilite les échanges entre les élus, les agents, les services et les communes. Il améliorera de ce fait la coopération, et, à terme, la qualité des services rendus aux usagers.

SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques gèrent les moyens matériels de la collectivité : le parc de véhicules, l'immobilier (bâtiments et infrastructures) ou encore le mobilier.

Pour ce faire, des équipes sont chargées de l'entretien, de la maintenance, de la logistique et de la sécurité des biens et des personnes. Ainsi, le service compte des agents d'entretien, de maintenance et de logistique, des agents chargés de la surveillance, des espaces verts et des agents administratifs. Ils effectuent les contrôles obligatoires, planifient et suivent les gros travaux dans le respect des normes et des obligations réglementaires.



La mutualisation des services

Dans le cadre de la réforme territoriale, les collectivités sont sollicitées pour participer à l'effort national de redressement des comptes publics. L'adoption d'un schéma de mutualisation est devenue nécessaire en créant un service commun : partage d'agents et des moyens afférents (frais de fonctionnement, matériels, etc ...) entre la CCPN et la Ville de Noyon.

LA STRATÉGIE

La mutualisation des services repose sur une stratégie bien définie. Il s'agit, d'une part, de structurer les services de la CCPN par l'élévation du niveau d'encadrement et le renforcement des services. La mutualisation doit en effet soutenir le développement de l'intercommunalité et favoriser la mise en œuvre du projet de territoire. D'autre part, la mutualisation doit débiter par les fonctions d'encadrement puis s'étendre progressivement à l'ensemble des équipes. Une équipe de directeurs mutualisée doit garantir la cohérence de la démarche générale et jouer un rôle d'impulsion vis à vis de l'ensemble des personnels. C'est ainsi qu'en 2014 une première vague de mutualisation avait été opérée au niveau des services supports. En 2015, la mutualisation des services supports s'est poursuivie.

LE SCHÉMA DE MUTUALISATION

2015 a également vu débiter la construction du schéma de mutualisation à partir d'une démarche participative.

11 juin 2015

> 2^e réunion du comité de mutualisation

24 juin 2015

> 2^e réunion du comité technique

25 juin 2015

> Avenant n°1 au schéma de mutualisation

> Convention de services communs entre la Ville de Noyon et la CCPN

De septembre à décembre 2015

> Conduite des entretiens individuels

+ d'infos

MUTUALISATION 2015

| | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------|
| Pôle Administration générale, RH, moyens généraux | Pôle Services techniques | Pôle Services à la population |
| Agent de prévention (1) | Encadrement ST (3) Urbanisme (1) | DGA (1) |

LA CCPN

DANS VOTRE QUOTIDIEN

BUDGET

Le budget 2015 de la CCPN était de 17,06 M€. Il a permis à la collectivité de mettre en œuvre l'ensemble de ses compétences. La collectivité est partenaire de la vie quotidienne des habitants. En voici quelques exemples au fil de la journée d'une famille !

7H30



VOUS PRENEZ VOTRE DOUCHE : LA CCPN VEILLE AU QUOTIDIEN À LA QUALITÉ DE L'EAU DE VOTRE ROBINET ET DES COURS D'EAU DU TERRITOIRE



8H



AVANT D'ALLER TRAVAILLER, VOUS DÉPOSEZ VOTRE ENFANT À LA CRÈCHE FAMILIALE DE LA CCPN.



8H45



VOUS ARRIVEZ SUR LE CAMPUS ÉCONOMIQUE INOVIA, VOTRE LIEU DE TRAVAIL, AMÉNAGÉ ET GÉRÉ PAR LA CCPN.



12H



IL EST L'HEURE DE PASSER À TABLE. VOTRE CADET MANGE À LA RESTAURATION SCOLAIRE GÉRÉE PAR LA CCPN.



16H



ACTIVITÉS MANUELLES, SPORT, SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT... L'ÉCOLE EST FINIE MAIS VOTRE ENFANT PARTICIPE GRATUITEMENT AUX NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES GÉRÉES PAR LA CCPN.



18H



VOUS DÉPOSEZ VOTRE AÎNÉ À SON COURS D'ATHLÉTISME QUI A LIEU AU STADIUM GÉRÉ PAR LA CCPN.



20H



CE SOIR, VOUS ASSISTEZ À UNE PIÈCE DE THÉÂTRE DANS VOTRE VILLAGE, PROGRAMMÉE PAR LA CCPN.



19H



VOUS SORTEZ VOS SACS JAUNES OU GRIS. ILS SERONT COLLECTÉS DEMAIN MATIN PAR LE PRESTATAIRE DE LA CCPN QUI LES ACHÈMINERA VERS LES DIFFÉRENTS LIEUX DE TRAITEMENT.



Nos compétences

Les compétences obligatoires sont celles qui sont de fait transférées à l'EPCI à sa création. L'EPCI doit également exercer au moins trois compétences parmi neuf fixés par la loi (compétences optionnelles). Enfin, les compétences facultatives relèvent d'un choix du conseil communautaire.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- 3** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Gestion des zones d'activités, accompagnement des entreprises
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Schéma d'orientation et cohérence territoriale et schéma directeur
- AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
- POLITIQUE DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- 1** ENVIRONNEMENT
Protection et mise en valeur de l'environnement
- 7** Gestion des déchets*
- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE
- 6** GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
Gymnases des Lycées, Jean Bouin, ruelle de May, de Guiscard, Cosec, stade d'athlétisme, stand préau et stand de tir combinés

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- 2** ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
- 2** PETITE ENFANCE
Crèches collectives, crèche familiale et Relais assistantes maternelles
- 4** ENFANCE
- 5** Restauration scolaire, nouvelles activités périscolaires et accueil périscolaire
- 8** PROGRAMMATION CULTURELLE INTERCOMMUNALE
- TOURISME*
- TRANSPORT COLLECTIF A LA DEMANDE
- AUTRES SERVICES À LA POPULATION
Funérarium, service d'incendie et de secours, centres sociaux, maison de santé, construction d'équipements de santé, très haut débit..

Nos effectifs

297 agents composent la CCPN au 31 décembre 2015 :

> **24** agents de la catégorie A (dont 1 à temps partiel)

> **14** agents de la catégorie B (dont 1 à temps partiel)

> **226** agents de la catégorie C (dont 7 à temps partiel et 158 à temps non complet)

> **33** agents en contrat aidé (CUI ou emploi d'avenir)

répartis dans les filières d'emplois administratifs (47), techniques (18), médico-sociale (14), sociale (5), animation (158), assistants maternels (22) et emplois aidés (33).

* Ces compétences deviennent obligatoires à compter du 1er/01/2017 consécutivement à la loi NOTRe.

Le fonctionnement

En 2015, le compte administratif retraçant l'exécution du budget principal de la CCPN affiche 16,39 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement et 17,06 millions d'euros en recettes réelles. Cet exercice a permis de dégager un solde d'épargne brute positif, à hauteur de 664 000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de la collectivité reposent essentiellement sur :

- > Les contributions directes (impôts et taxes qui représentent 60% des recettes totales) parmi lesquelles la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui couvre les frais engagés pour la collecte (ordures ménagères, tri sélectif, verre...). Il est à noter que les taux des contributions directes n'ont pas évolué depuis 2011.
 - > La dotation globale de fonctionnement (DGF) en forte baisse du fait de la contribution au redressement des comptes publics nationaux imposée par l'Etat.
 - > Les subventions et participations des partenaires (Région, Département, Europe, CAF...).
 - > Et dans une moindre mesure, les produits des services et du domaine (tarification aux usagers).
- Les recettes de fonctionnement sont quasi constantes par rapport à 2014.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ce sont principalement les charges à caractère général de gestion courante (fournitures, contrats de prestation de service, d'entretien ou de réparation, fluides, énergie...) et les frais de personnel (198 équivalents temps plein en 2015). D'autres charges (paiement des intérêts des emprunts, cotisations aux organismes, contribution au service départemental d'incendie et de secours ou subventions aux associations du territoire) ainsi que les dotations aux amortissements et autres provisions complètent le périmètre des dépenses. Malgré la poursuite des efforts de gestion entamés ces dernières années, la CCPN a enregistré une progression relative de ses dépenses de fonctionnement, du fait de la conjoncture et du dynamisme des services à la population.



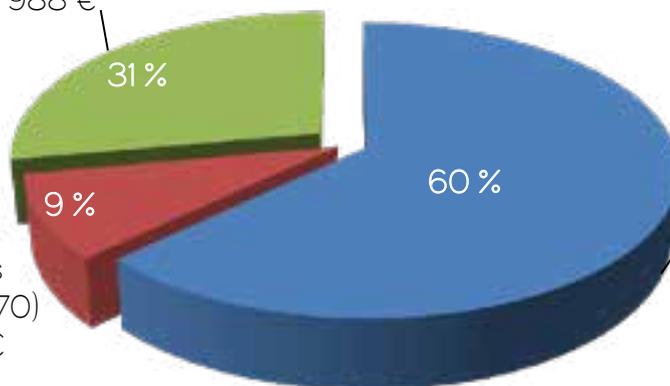
Recettes réelles de fonctionnement

17,06 M€

- > Détail du chapitre 74 :
- DGF : 2,3 M€
 - Compensations et exonérations : 263 907€
 - Subventions et participations : 2,1 M€

Dotations, subventions
et participations
(chap.74)
4 661 988 €

Produits des
services (chap.70)
1 548 302 €



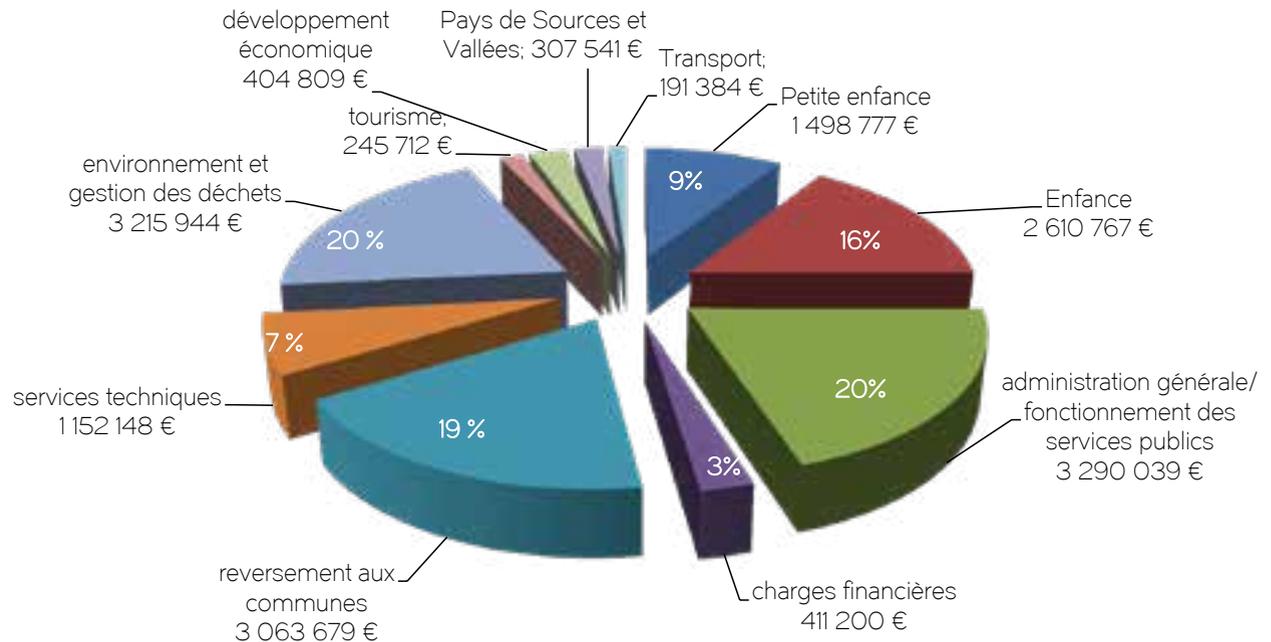
Recettes fiscales
(chap.73)
10 501 979 €

- > Détail du chapitre 70 :
- Restauration scolaire et accueil périscolaire : 766 915 €
 - Tickets de transport à la demande : 13 840 €
 - Funérarium : 31 827 M€
 - Crèches et halte-garderies : 205 744 €
 - Actes d'urbanisme et AMO : 90 225 €
 - Atténuations de charges sur budget Inovia et SPANC : 427 097 €
 - Vente de composteurs : 2 695 €

- > Détail du chapitre 73 :
- Taxes foncières et d'habitation : 4,8M€
 - TEOM : 2,6M€
 - Fiscalité économique : 1,8 M€
 - Attributions de compensation : 830 209€
 - FPIC : 446 759€

Dépenses réelles de fonctionnement

16,39 M€



Ventilation des dépenses de fonctionnement par politiques publiques

Les principaux investissements

Les investissements se focalisent principalement sur deux secteurs : le développement économique et l'amélioration des équipements de services à la population à travers des travaux d'aménagement et d'infrastructures qui viennent renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,13 millions d'euros, soit 57 % des dépenses réelles d'investissement (2,083 millions).

Répartition par destination des dépenses d'investissements

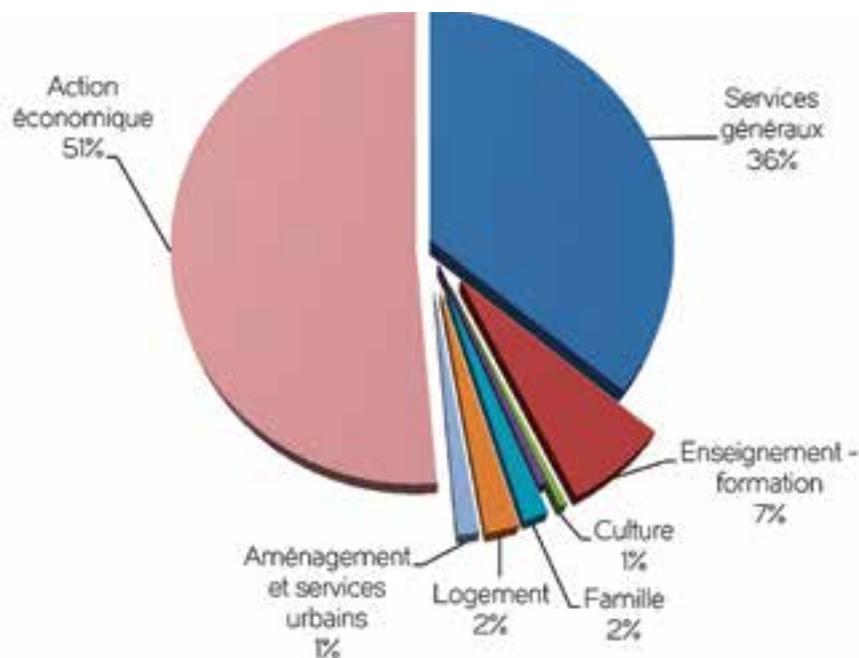
Elles comprennent principalement :

> 672 604 € (soit 59 % des dépenses d'équipement) au titre du développement économique (ZA Mont Renaud site d'activités multi-loisirs) et rénovation des anciens locaux Brézillon à destination d'un pôle insertion et solidarité,....)

> 200 000 € (soit 18 % des dépenses d'équipement) affectés à la mobilité, en appui aux travaux de rénovation de la gare de Noyon

> 49 772 € de crédits en faveur du stade d'athlétisme

Le reste se répartit entre des opérations non affectés, des immobilisations corporelles diverses (matériel informatique, installations de voirie, matériel de transport,...), des subventions d'équipement versées,



Le budget du campus économique **Inovia**

Depuis le départ du régiment de marche du Tchad, la reconversion de l'ancien site militaire fait l'objet d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) signé avec l'Etat. En parallèle, une convention tripartite a été signée entre la CCPN, la Région et le Département.

- Plan de financement initial de la reconversion du site :
 - 10 M€ Etat,
 - 4 M€ Région Picardie,
 - 4 M€ Département de l'Oise,
 - 2 M€ CCPN
- Depuis la signature du CRSD, deux avenants ont été signés, faisant évoluer à la hausse le montant total du CRSD.
- A ce jour, l'assiette subventionnable est de 25M€, sur la base de 19M€ de subventions et d'un reste à charge de 6M€ pour la CCPN. Sur ces 6M€ à financer par la collectivité, il reste 2,1M€ à apporter à l'horizon 2020.

Ainsi, en 2015, 33 203 m² bâtis étaient réhabilités (soit 52% du bâti du site) : 8 bâtiments sur l'espace tertiaire et 7 bâtiments industriels.

Au total, 59 entreprises sont implantées représentant 297 effectifs.

En 2015, la CCPN a investi au total 6,3 M€ pour le développement économique du territoire.

+ d'infos

OPÉRATIONS 2015 SUR LES BÂTIMENTS DU CAMPUS ÉCONOMIQUE INOVIA

| Espace industrie & artisanat | |
|---|-------------|
| Bât. 24 - atelier | 13 122 € |
| Bât. 30 - atelier | 7 057 € |
| Bât. 31 - atelier | 144 986 € |
| Bât. 34 - atelier | 89 722 € |
| Pépinière éco-industrielle | 4 145 505 € |
| Espace tertiaire | |
| Bât. 5 - Ancien mess | 17 705 € |
| Bât. 12 - Hôtel d'entreprises et de formation | 320 336 € |
| Espace services | |
| Bât. 92 - Salle | 30 566 € |

LA CCPN PERÇOIT ENVIRON 80% DE SUBVENTIONS POUR CES TRAVAUX PAR SES PARTENAIRES FINANCIERS

Le bâtiment 34



APPILLY
BABŒUF
BEAUGIES-SOUS -BOIS
BEAURAINS-LÈS-NOYON
BÉHÉRICOURT
BERLANCOURT
BRÉTIGNY
BUSSY
CAISNES
CAMPAGNE
CARLEPONT
CATIGNY
CRISOLLES
CUTS
FLAVY-LE-MELDEUX
FRÉNICHES
FRÉTOY-LE-CHÂTEAU
GENVRY
GOLANCOURT
GRANDRU
GUISCARD
LARBROYE
LIBERMONT
MAUCOURT
MONDESCOURT
MORLINCOURT
MUIRANCOURT
NOYON
PASSEL
PLESSIS-PATTE-D'OIE
PONT-L'EVEQUE
PONTOISE-LES-NOYON
PORQUERICOURT
QUESMY
SALENCY
SEMPIGNY
SERMAIZE
SUZOY
VARESNES
VAUCHELLES
VILLE
VILLESELVE

Communauté de communes du Pays noyonnais

Campus économique Inovia
1435 boulevard Cambronne
60400 NOYON
tél. 03 44 09 60 40
fax 03 44 09 60 41

courrier@paysnoyonnais.fr
www.paysnoyonnais.fr